

Joël TOUCHARD  
Trésorier FO DGFIP section 61  
service SFDL  
rue du pont neuf  
61013 ALENCON Cedex



Cher(e) Camarade,

Tu trouveras au dos de ce courrier le barème des cotisations 2022 qui conformément au souhait du bureau national ne subissent pas ou peu d'augmentation cette année.

Notre budget de fonctionnement a été restreint le plus possible pour arriver à un équilibre.

Je te rappelle que si tu es un adhérent à temps partiel tu dois voir ta cotisation proratisée selon les mêmes règles que celles applicables pour ta rémunération: en prenant soin de m'informer de ton temps de travail.

- 32/35<sup>èmes</sup>, soit 91,43 % pour 90 % de temps de travail
- 6/7<sup>èmes</sup>, soit 85,71 % pour 80 % de temps de travail
- 70 % pour 70 % de temps de travail
- 60 % pour 60 % de temps de travail
- 50 % pour un mi-temps.

Pour une première cotisation, tu as droit à une réduction de 50%.

Pour tenir compte des possibles difficultés des uns et des autres, il est possible de régler ta cotisation en 2 ou 3 fois.

Ce paiement peut être réalisé par virement directement sur le compte de la section tu devras mettre en intitulé ton grade ton temps de travail, la date d'encaissement voulue sur les chèques sans les antidater.

En cas de soucis ou si tu as des questions, n'hésites pas, contactes nous!

Merci de ta confiance et ta fidélité

Amicalement,

FODGFIP 61 POUR VOUS ET AVEC VOUS

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE  
des Finances Publiques – Section 61  
Pce du Général Bonet  
61013 ALENCON Cedex



Renseignements :

Secrétaire de section : Olivier GAUDRON – Pôle CE Alençon 06 46 11 28 93

Secrétaire adjoint : Stéphane GUILBERT - Pôle topo Alençon \_ 02 33 32 71 94



Barème des cotisations 2022															
Grades-Échelons		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
A	<b>Chef de service (CSC / CSFF)</b>														
	CSC/CSFF2 (H.E. B 1,2,3)	362	378	399											
	CSC/CSFF1/CSFN2 (H.E. A 1,2,3)	330	344	362											
	1021 brut	307													
	<b>I Div Hors Classe</b>														
	IDivHC-3 (TP1/ IDep1-3)			300											
	IDivHC-2 (IDep1-2)			282											
	IDivHC-1 (IDep1-1)			267											
	<b>I Div Classe Normale</b>														
	Div-CN-4 (TP / IDep 2-3)				278										
IDiv-CN-3 (IDep2-2)				267											
IDiv-CN-2 (RP2/ IDep 2-1/ IDep 3-3 )			252												
IDiv-CN-4 (RP1/ IDep 3-2/ IDep 3-1 )			240												
<b>Inspecteurs</b>	134	142	150	158	169	182	195	207	218	232	245				
B	<b>Contrôleurs- Géomètres</b>														
	Contrôleurs Principaux ou Géomètres Principaux	135	140	146	154	164	171	180	191	197	204	211			
	153C162o169n179t189r195ô202l209eurs 1ère cl. ou Géomètres	121	123	126	130	134	138	144	152	158	162	169	179	191	
	Contrôleurs 2ème cl. ou Techniciens Géomètres	116	118	120	123	126	131	137	144	150	154	160	168	178	
C	<b>Agents</b>														
	AAP1C (C3)	120	123	126	130	135	139	144	150	158	167				
	AAP2C (C2)	115	116	117	120	122	124	126	130	135	140	143	146		
	AA1C/AT1C (C1)	115	115	115	116	117	118	119	120	124	137	131			

Chèque à établir à l'ordre de FO DGFIP 61

